

Étudiants internationaux : la France vous accueille !

En dépit des restrictions de déplacement du fait de la pandémie de coronavirus et quel que soit votre pays d'origine, la France s'est organisée pour que vous puissiez rejoindre votre établissement en toute sécurité. Étudiants en court ou long séjour, en stage, ou bien chercheur, vous êtes les bienvenus en France. Pour plus d'information, veuillez vous renseigner auprès du consulat de France ou de votre Espace Campus France.

Comment venir en France ?

Selon votre pays d'origine, les procédures qui s'appliquent sont différentes.

Ce document indique pour chaque pays la zone dont vous relevez au **1^{er} Novembre 2020**. Attention, le zonage est régulièrement mis à jour en fonction de l'évolution de la pandémie.

Consultez : <https://tinyurl.com/VenirEnFrance>

Pays en zone verte *

Pas de restriction particulière à l'accès au territoire ; une attestation sur l'honneur d'absence de symptôme d'infection au Covid-19 et de contact dans les quatorze jours précédant le vol avec un cas confirmé pourra être demandée.

ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE (UE)

Pays en zone rouge *

Frontières fermées sauf pour certaines catégories de voyageurs dont les étudiants et les chercheurs, qui doivent fournir une attestation de déplacement dérogatoire, une fiche « contact » indiquant leur lieu de résidence en France et une attestation d'absence de symptôme ou de contact avec une personne infectée.

Des mesures spécifiques sont à suivre en fonction du pays d'origine.

**BAHREÏN,
ÉMIRATS ARABES UNIS,
ÉTATS-UNIS,
PANAMA**

Pays dont les étudiants et les chercheurs doivent fournir obligatoirement à l'embarquement un

test PCR négatif de moins de 72h.

TOUS LES AUTRES PAYS

Pays dont les étudiants et les chercheurs doivent

réaliser un test à l'arrivée en France, à l'aéroport.

En cas de résultat positif, une quatorzaine sera obligatoire.